

# LEÇON 8

## LE SUFFRAGE UNIVERSEL

### QUESTION DIRECTRICE

Pourquoi le droit de vote a-t-il évolué au Canada?

### RÉSUMÉ

Plusieurs groupes ont été privés du droit de vote par le passé, selon des critères fondés sur le sexe, l'identité raciale et la religion. Le suffrage universel est le droit pour tous les citoyens adultes de voter lors d'une élection et il a fallu à différents groupes des décennies de lutte pour faire instaurer ce principe.

Dans cette leçon, les élèves réfléchissent aux droits démocratiques au Canada, ainsi qu'à l'importance de l'égalité, de la tolérance politique et de la participation des citoyens à la vie démocratique. Après avoir passé en revue l'histoire du droit de vote au Canada, les élèves forment des groupes pour se pencher sur les actions des groupes et des personnes qui ont promulgué le suffrage universel et qui ont amélioré l'accessibilité du vote. Lors d'une dernière discussion, les élèves réfléchissent à l'importance d'exercer leur droit de vote et de protéger les droits des minorités.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves seront en mesure :

- D'explorer les enjeux liés aux droits et aux responsabilités personnels et sociétaux (Cadre d'orientation en éducation à la citoyenneté – Qualités personnelles).
- D'utiliser les concepts de *cause et de conséquence* afin d'expliquer les actions de groupes et de personnes qui ont promulgué le suffrage universel au Canada.
- De travailler en collaboration avec leurs camarades et de réfléchir de façon critique afin de rassembler des éléments de recherche, de les analyser et de les transmettre.
- D'évaluer l'*importance historique* du chemin vers le suffrage universel au Canada et dans la démocratie moderne.
- D'adopter une attitude positive qui favorise la participation électorale et la mobilisation citoyenne (Cadre d'orientation en éducation à la citoyenneté – Qualités personnelles).

### CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Je peux expliquer les droits démocratiques dont nous jouissons, ici au Canada, et ce qu'ils signifient pour la démocratie canadienne.
- Je peux utiliser les concepts de *cause et de conséquence* afin d'expliquer les actions et les impacts de groupes et de personnes qui ont promulgué le suffrage universel au Canada.

- Je peux travailler en collaboration avec mes camarades et réfléchir de façon critique afin de rassembler des éléments de recherche, les analyser et les transmettre.
- Je peux utiliser le concept d'*importance historique* pour analyser le mouvement en faveur du suffrage universel.
- Je peux expliquer l'importance du vote ou d'être un citoyen actif et engagé.

### LIENS AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDE

#### CHC2D- Attentes générales

1. Utilisation du processus d'enquête : Utiliser le processus d'enquête ainsi que les concepts de la pensée critique en histoire pour explorer divers aspects de l'histoire du Canada depuis 1914.

A2. Coopération et conflits : Analyser des forces et des événements qui ont été source de coopération ou de conflits au Canada et dans le monde entre 1914 et 1929.

A3. Identité, citoyenneté et patrimoine : Décrire l'évolution de l'identité, de la citoyenneté et du patrimoine canadiens et francophones de l'Ontario entre 1914 et 1929.

B.1 Contextes politique, économique et social : analyser les contextes politique, économique et social du Canada qui ont eu une incidence sur la société canadienne entre 1929 et 1945.

C1. Contextes politique, économique et social : Analyser les contextes politique, économique et social du Canada qui ont eu une incidence sur la société canadienne entre 1945 et 1982.

D1. Contextes politique, économique et social : Analyser les contextes politique, économique et social du Canada qui ont eu une incidence sur la société canadienne depuis 1982.

#### CHC2D- Attentes spécifiques

1.4 Analyser l'information recueillie pour en faire l'interprétation et la synthèse en utilisant les concepts de la pensée critique en histoire – importance historique, cause et conséquence, continuité et changement, et perspective historique.

A2.5 Décrire les objectifs et les résultats de mouvements de coopération politique ou sociale au Canada entre 1914 et 1929.

A3.4 Décrire la contribution de personnes, de groupes et d'institutions au développement de l'identité, de la citoyenneté et du patrimoine canadien entre 1914 et 1929.

B1.1 Analyser certaines décisions politiques prises au Canada entre 1929 et 1945 ainsi que leurs répercussions sur le Canada et sur la vie quotidienne des Canadiennes et Canadiens.

## LEÇON 8 : LE SUFFRAGE UNIVERSEL

C1.1 Expliquer l'influence des politiques du gouvernement sur le développement de la société canadienne entre 1945 et 1982.

D1.1 déterminer l'impact des politiques du gouvernement sur la vie des Canadiennes et Canadiens de 1982 à nos jours.

### NEURONES EN ACTION

1. Demandez aux élèves s'ils connaissent les **droits démocratiques** dont nous jouissons au Canada. En résumé, nos droits démocratiques comprennent la capacité de participer aux activités politiques et à former un gouvernement démocratique.

Dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, il y a trois articles dont l'objectif est relié.

- ARTICLE 3 : Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.
- ARTICLE 4 : Le mandat maximal de la Chambre des communes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date fixée pour le retour des brefs relatifs aux élections générales correspondantes.
- ARTICLE 5 : Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.

2. En plus des **droits démocratiques**, d'autres aspects contribuent à la démocratie canadienne. Passez en revue les principes de la démocratie (document 8.1) et reliez nos **droits démocratiques** à certains principes clés de la démocratie (égalité des droits, charte des droits, élections libres et justes, participation citoyenne, tolérance politique). Même dans un pays démocratique comme le Canada, il est déjà arrivé que certains de ces principes ne soient pas respectés ou qu'ils se soient limités à certains groupes ou à certaines personnes. Il est important pour les élèves de comprendre que les droits démocratiques sont limités lorsque les principes de la démocratie ne sont pas observés ou appliqués pour tous de façon uniforme.

3. Animez une discussion sur le droit de vote et les principes démocratiques.

- Pourquoi l'égalité est-elle importante en démocratie ?
- Pourquoi la tolérance politique est-elle essentielle en démocratie ?
- Pourquoi la participation citoyenne est-elle essentielle en démocratie ?
  - a) Donnez aux élèves le temps de réfléchir sur les questions et de considérer les événements qu'ils ont étudié précédemment dans le cours (p. ex. le premier mouvement féministe, la loi sur les mesures de guerre, l'internement de certains groupes, la négation des droits de vote de certains groupes avec le temps et la participation citoyenne historique pour créer du changement).
  - b) Formez des groupes de trois et assignez à chacun une de ces questions afin d'investiguer et de partager leurs trouvailles avec le groupe.
  - c) Donnez un peu de temps aux groupes pour discuter de ces questions.
  - d) Concluez l'exercice en lançant une discussion en classe sur les trois questions.

*Note à l'enseignant : Soyez sensibles aux circonstances de la vie des élèves qui peuvent créer une polémique autour de la participation démocratique, comme les motifs religieux ou les traditions de certains groupes.*

### SUIVI

1. Expliquez aux élèves que le droit de vote n'a pas toujours été universel au Canada. Plusieurs groupes ont été privés de ce droit par le passé, selon des critères fondés sur le sexe, l'identité raciale et la religion. Regardez la vidéo [Le droit de vote](#) et passez en revue le document 8.1.

Mise au point relatif à la vidéo : Bien que de nombreuses femmes aient obtenu le droit de vote à partir de 1918, plusieurs femmes restaient exclues en raison de leur origine ethnique, leur identité raciale ou leur religion. Le suffrage universel ne fut atteint qu'en 1960.

*Note à l'enseignant : Passez en revue le concept d'importance historique avec les élèves. Ce concept de pensée historique requiert des élèves qu'ils déterminent l'importance de quelque chose (un enjeu, événement, développement, ou une personne, une place ou une interaction) du passé. L'importance historique est déterminée généralement par l'impact de quelque chose sur un groupe de personnes ou si les effets sont de longue durée. Les élèves développent une compréhension que quelque chose qui est pertinent pour un groupe ne l'est pas nécessairement pour un autre. L'importance peut être déterminée par la pertinence de quelque chose dans le passé et sur la manière dont cela est relié à un enjeu pressant ou un événement.*

2. Divisez la classe en groupes afin d'explorer les grands développements de l'histoire du droit de vote au Canada. Les groupes examineront une période particulière de l'histoire ou se verront assigner un groupe spécifique. Par exemple :

- Volet A (1914-1929) – Mouvement du suffrage des femmes (1916-1918)
- Volet A (1914-1929) – L'Acte des élections fédérales (1920)
- Volet B (1945-1982) – Mouvement du suffrage des Premières Nations (1960)
- Volet C (1945-1982) – Suffrage universel (1960) ou *Charte des droits et libertés* (1982)
- Volet D (1982 à aujourd'hui) – Personnes handicapées
- Volet D (1982 à aujourd'hui) – Prisonniers et détenus

En utilisant le document 8.1 comme point de départ, demandez à chaque groupe de faire des recherches sur l'action ou la condition historique qui est la plus pertinente pour un groupe donné qui cherche à obtenir le droit de vote.

- Quelle était l'importance de cet événement à l'époque? Quel était l'impact de cet événement alors?
- Quel était la longévité et l'étendue des conséquences? Est-ce que cela est pertinent aujourd'hui?
- Dans quelle mesure les conséquences ou les problèmes historiques ont-ils été symboliques ou représentatifs?
- Dans quelle mesure est-ce que cela nous aide à comprendre l'évolution des droits de vote au Canada?

## LEÇON 8 : LE SUFFRAGE UNIVERSEL

3. Demandez aux groupes de communiquer les résultats de leurs recherches au reste de la classe dans le cadre d'une présentation ou sous la forme d'un puzzle, où les résultats sont dévoilés pièce par pièce au sein des groupes. Selon la méthode retenue, la présentation peut faire appel à différents formats multimédias ou faire l'objet d'un *sketch*.

4. Dans une dernière discussion, demandez aux élèves de classer la pertinence de ces événements selon les critères trouvés et la recherche qui a été effectuée dans la section précédente. Demandez aux élèves de considérer les questions suivantes afin de justifier leur classement:

- Comment le chemin vers le suffrage de chaque groupe est-il similaire ou différent ?
- Les mouvements étaient-ils liés les uns aux autres ? Si oui, comment ?

*Note à l'enseignant : Passez en revue le concept de **cause et de conséquence** avec les élèves. Ce concept requiert des élèves qu'ils déterminent les facteurs qui ont eu une incidence sur une situation donnée ou qui ont mené à quelque chose de précis (p. ex. droit de vote de différents groupes à différentes époques), ainsi que les conséquences de ces facteurs. Les élèves sont ainsi en mesure de comprendre la complexité des causes et des conséquences, ils apprennent qu'une situation peut être causée par plus d'un facteur et peut avoir de multiples conséquences, à la fois prévues et imprévues.*

### CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES

Sélectionnez l'une des activités suivantes afin de consolider l'apprentissage. Demandez aux élèves de choisir celle qu'ils souhaitent compléter. Les activités peuvent être complétées en petits groupes ou individuellement, dépendamment du temps disponible. Une fois la tâche complétée, les travaux peuvent être partagés avec tout le groupe, grâce à une galerie d'art ou des présentations entre les élèves ou les groupes.

1. Choisissez le moment qui, selon vous, est le plus marquant pour le droit de vote et la démocratie canadienne. Choisissez deux arguments qui soutiennent votre choix.

2. Lisez les débats parlementaires, de l'ère du suffrage des femmes aux arguments des députés qui débattent contre le droit de vote des femmes. Demandez aux élèves d'écrire un contre-argumentaire pour l'un ou plusieurs des députés qui contient deux raisons pour lesquelles les femmes devraient avoir le même droit de vote que les hommes.

« Il y a 100 ans, des femmes canadiennes votaient pour la première fois » (Radio-Canada, 13 décembre 2017)

Citations choisies :

« Le suffrage des femmes ne se limite pas au simple fait de voter, mais il signifie que les femmes entrent dans l'arène de la politique. La politique est une forme de guerre, de lutte, de combat, un lieu d'agitation, de passion et d'amertume, des éléments qui sont tous en opposition avec le caractère même de la féminité ». (Rodolphe Lemieux, député libéral, Gaspé, Québec)

« Loin d'être une avancée pour les femmes, cette soi-disant émancipation sera la perte de celles qui la souhaitent, ainsi que la perte de notre nation. Examinons la position sociale des femmes au sein de notre pays. Partout, elles sont respectées et admirées, bref, elles sont idéalisées. Cette admiration, elles la méritent amplement du fait de l'importante mission qui leur est confiée, soit le développement moral et intellectuel de nos enfants. Je crois qu'il serait dangereux de les éloigner de leurs foyers ». (Marie-Joseph Demers, député libéral, St. John's-Iberville, Terre-Neuve)

« La place des femmes n'est pas dans les assemblées politiques, les comités électoraux ou les bureaux de scrutin. La place idéale de la femme est au sein de sa famille. N'est-elle pas, à tous points de vue, la reine du foyer ? » (Joseph-Emile D'Anjou, député libéral, Rimouski, Québec)

« Le cadeau fait aux femmes du Canada par le premier ministre deviendra leur instrument de torture et la cause de leur déchéance. Il blessera les femmes, physiquement. Qui dit qu'elles ne seront pas exposées aux mêlées parlementaires, aux quolibets et critiques, au chantage, aux discours enflammés, aux manifestations et aux aléas du climat ? » (Charles Fournier, député libéral, Bellechasse, Québec)

« La physiologie de la femme, son anatomie révèle qu'elle est en ce monde aux fins d'aimer et d'enfanter, et non pour participer aux luttes politiques. » (Jean-Joseph Denis, député libéral, Joliette, Québec)

### IDÉES D'ÉVALUATION

À des fins d'évaluation (soit sommative ou formative), demandez aux élèves de répondre individuellement à la question.

Question : Quel est l'événement le plus historiquement pertinent qui a contribué au suffrage universel au Canada ?

**GRILLE D'ÉVALUATION**

<b>Critère</b>	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>	<b>NIVEAU 3</b>	<b>NIVEAU 4</b>
Comprendre le contenu (p. ex. concepts, idées, liens, procédures et procédés).	Manifeste une compréhension limitée du contenu	Manifeste une certaine compréhension du contenu	Manifeste une bonne compréhension du contenu	Manifeste une compréhension approfondie du contenu
Utiliser les techniques de traitement (p. ex. interpréter, analyser, résumer et évaluer les données, les preuves et l'information; déceler le point de vue et les préjugés; formuler des conclusions).	Utilise les techniques de traitement avec une efficacité limitée	Utilise les techniques de traitement avec une efficacité relative	Utilise les techniques de traitement avec une grande efficacité	Utilise les techniques de traitement avec une très grande efficacité
Exprimer et organiser ses idées et l'information (p. ex. expression claire, organisation logique) sous forme écrite.	Exprime et organise ses idées et l'information avec une efficacité limitée	Exprime et organise ses idées et l'information avec une efficacité relative	Exprime et organise ses idées et l'information avec une grande efficacité	Exprime et organise ses idées et l'information avec une très grande efficacité
Établir des liens avec et entre différents contextes (p. ex. entre les sujets et thèmes étudiés et entre le passé, le présent et l'avenir).	Établit des liens avec et entre divers contextes avec une efficacité limitée	Établit des liens avec et entre divers contextes avec une efficacité relative	Établit des liens avec et entre divers contextes avec une grande efficacité	Établit des liens avec et entre divers contextes avec une très grande efficacité

## DOCUMENT 8.1 : HISTOIRE DU DROIT DE VOTE AU CANADA

Voici une présentation de certains événements importants dans l'histoire du droit de vote au Canada.

### L'Amérique du Nord britannique – Seuls les hommes riches peuvent voter (1758-1866)

Dans les débuts de l'histoire du Canada, seuls les propriétaires ou ceux qui paient un certain montant d'impôt chaque année ou encore un loyer peuvent voter. Un petit nombre de personnes sont admissibles, essentiellement des hommes riches protestants. Les femmes et la plupart des minorités religieuses et ethniques n'ont aucun droit démocratique.

### Élargissement du droit de vote aux femmes blanches (1867-1919)

Dès les années 1870, des Canadiennes font campagne, prononcent des discours et manifestent en public pour obtenir le droit de vote. Même si certains politiciens et d'autres groupes s'y opposent, elles obtiennent l'aide d'organisations influentes et déposent des projets de loi aux parlements provinciaux. Lorsque les projets de loi étaient défaits, elles les déposaient de nouveau jusqu'à ce qu'ils soient finalement acceptés.

Le Manitoba est la première province à étendre le suffrage aux femmes blanches, en 1916 et d'autres provinces lui emboîteront le pas peu après, notamment l'Ontario en 1917. En 1918, les femmes avaient gagné le droit de vote aux élections fédérales. Il est important de noter que, même si les femmes avaient atteint le suffrage selon leur genre durant cette période, il y avait encore beaucoup d'exclusions à cause de l'identité raciale, l'origine ethnique et la religion.



*Nellie McClung, activiste pour le droit de vote des femmes et première femme politicienne élue du Canada*

### Rendre le droit de vote universel (1920-1960)

Le droit de voter devient universel avec la *Loi des élections fédérales* de 1920, mais la discrimination demeure. Les citoyens canadiens d'origine chinoise et japonaise et les Autochtones se voient refuser le droit de voter, même après avoir été au service de l'armée canadienne. Les Autochtones peuvent voter seulement s'ils renoncent à leurs droits ancestraux et à leur statut d'Indiens inscrits. Divers groupes religieux sont également touchés. Après de longs débats et de nombreuses manifestations, tous les groupes obtinrent le droit de vote en 1960.



*Le premier ministre John Diefenbaker supervisa l'extension du droit de vote aux Autochtones en 1960.*

### Accessibilité pour tous (1961-1997)

Une panoplie de mesures sont prises pour rendre le suffrage encore plus facile et accessible pour l'ensemble des électeurs :

- La loi oblige les employeurs à allouer à leur personnel suffisamment de temps pendant les heures de travail pour aller voter.
- Les heures de vote sont prolongées.
- Le vote par anticipation est possible durant certaines journées.
- Il devient possible de voter par courrier. Le vote postal est surtout utile aux étudiants qui sont loin de leur domicile habituel, aux vacanciers, aux gens d'affaires, aux détenus et aux personnes qui résident temporairement hors du pays.
- L'accès pour les personnes en chaise roulante devient un aspect important lors de la sélection des bureaux de vote. De nouveaux outils et services sont proposés pour répondre aux besoins des Canadiens, incluant des loupes pour lire les bulletins, des gabarits en braille ou tactiles, des listes des candidats en gros caractères ou en braille, et l'interprétation gestuelle.
- Des bureaux de vote itinérants commencent à s'installer dans divers établissements (y compris les collèges et les universités) pour recueillir les suffrages.
- L'information à l'intention des électeurs est offerte dans de plus en plus de langues.
- En outre, des programmes d'information sont mis en place pour mieux faire connaître les façons dont les citoyens peuvent voter.

### Contestations fondées sur la Charte (1982 à 2004)

La *Charte canadienne des droits et libertés* fut mise en place pour protéger nos droits et libertés. Elle a permis à plusieurs groupes de forcer des changements dans les lois électorales :

- Les juges fédéraux ne pouvaient voter avant 1988. C'est une décision de la cour qui changea cette loi.
- Les lois électorales furent changées en 1993 pour permettre aux personnes souffrant de maladies mentales de voter.
- Les prisonniers eurent le droit de vote à partir de 1993, mais seulement si leur sentence était de deux ans ou moins.
- En 2002, la Cour suprême du Canada statua que les prisonniers servant des peines de plus de deux ans ne pouvaient être exclus. Ils ont la possibilité de voter depuis 2004.